

**Extrait du registre des délibérations  
du conseil d'administration de  
l'Institut polytechnique de Grenoble  
Séance ordinaire du jeudi 14 décembre 2023 à 13h30**

Le conseil d'administration de l'Institut polytechnique de Grenoble s'est tenu le jeudi 14 décembre 2023 à 13h30, sous la présidence de Mme Isabelle GUILLAUME, Présidente du conseil.

À l'ouverture de la séance, le nombre des membres en exercice présents et représentés atteignait un total de 26 membres sur les 34 membres en exercice que compte le conseil. Le quorum prévu par l'article 22 du décret n°2007-317 du 8 mars 2007 modifié par le décret n°2019-1123 du 31 octobre 2019 étant atteint, l'assemblée pouvait valablement délibérer.

Décision n°20231203

Vu le code de l'éducation, et notamment l'article L.841-5,

Vu le décret n°2007-317 du 8 mars 2007 relatif à l'Institut polytechnique de Grenoble, modifié par le décret n°2019-1123 du 31 octobre 2019 portant création de l'Etablissement Public Expérimental Université Grenoble Alpes,

Vu le règlement intérieur de l'Institut polytechnique de Grenoble,

Vu la décision du conseil des études et de la vie universitaire du 23 novembre 2023.

**Contribution de vie étudiante et de campus – Répartition 2023/2024**

Le conseil d'administration approuve la répartition budgétaire de la CVEC pour l'année 2023-2024, telle qu'annexée.

*Nombre de présents : 20*  
*Nombre de pouvoirs : 6*  
*Total présents et représentés : 26*  
*Nombre de votants : 26*  
*Nombre d'abstentions : 0*  
*Total des suffrages exprimés : 26*

*Nombre de voix défavorables : 0*  
*Nombre de voix favorables : 26*

à l'unanimité des suffrages exprimés  
 à la majorité des suffrages exprimés

Yves MARECHAL  
Vice-président du conseil d'administration  
**Vice-président  
du Conseil d'Administration  
Institut polytechnique de Grenoble**

Transmis au Rectorat le 18 décembre 2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Sujet : Bilan CVEC 2022/23 ; rectification projection budgétaire 2024 pour la CVEC 2023/24**

**Objet : Pour avis au CEVU du 23 novembre 2023 et pour approbation au conseil d'administration du 14 décembre 2023**

**Introduction (pour rappel)**

Selon le Décret no 2019-205 du 19 mars 2019 relatif aux modalités de programmation et de suivi des actions financées par la contribution de vie étudiante et de campus prévue à l'article L. 841-5 du code de l'éducation, La Contribution de Vie Etudiante et de Campus (CVEC) mise en place à la rentrée universitaire 2018/2019 a pour objectif de financer « l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants et (...) de conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé réalisées à leur intention » (article L.841-5 du code de l'éducation).

*Les établissements consacrent au minimum (...) 30 % des montants fixés au financement de projets portés par des associations étudiantes et aux actions sociales à destination des étudiants (...) et au minimum 15 % au financement de la médecine préventive ».*

Comme voté au CA du 13/12/2018, la commission CVEC Grenoble INP – UGA est constituée d'une sous-commission initiative étudiante et d'une sous-commission aide sociale.

La répartition des fonds CVEC est discutée à deux niveaux :

- au niveau de l'EPE (comité de pilotage de la vie étudiante) pour les 31,4% de la CVEC finançant des actions collectives de site,
- au niveau de Grenoble INP (commission CVEC) pour les 68,6% de la CVEC finançant des actions propres à l'établissement Grenoble INP - UGA.

## Bilan CVEC 2022/23

Au titre de 2022/2023, Grenoble INP est bénéficiaire du produit de la CVEC dont s'acquittent les étudiants inscrits dans son établissement, à hauteur de 70,38767 € par étudiant assujetti à la CVEC.

Le nombre total d'étudiants assujettis est de 7234.

**Tableau 1. Effectifs étudiants assujettis à la CVEC et montants attribués CVEC 2022/2023**

Nombre d'étudiants Grenoble INP assujettis	7234
<i>dont étudiants valentinois</i>	676
<i>dont étudiants grenoblois</i>	6958
Montant par étudiant	70 €

Montant CVEC Grenoble INP - UGA	509 184,40 €
---------------------------------	--------------

Reversements services communs UGA	159 883,90 €
Reversements services communs GIP Valence	12 827,63 €

<b>Montant total reversé pour les services communs</b>	<b>172 711,53 €</b>
<b>Montant actions Grenoble INP - UGA</b>	<b>336 472,87 €</b>

**Tableau 2. Répartition en montant et en pourcentage des reversements CVEC 2022/2023**

Reversements services communs UGA (31,4%)		159 883,90 €
Actions	Pourcentage	Montant
Santé Grenoble	18,0%	91 563,19 €
Vie étudiante (Grenoble et Valence)	9,6%	48 881,70 €
Culture (Grenoble et Valence)	3,8%	19 439,01 €

Reversements services communs GIP Valence		12 827,63 €
Actions	Pourcentage	Montant
Santé Valence	18%	9 447,63 €
Maison De l'Etudiant	-	3 380,00 €

**Tableau 3. Exécution au 9/10/2023 et principales actions financées par la CVEC sur la part Grenoble INP – UGA (après reversements des 68,6%)**

	Principales dépenses au 09/10/23	Budget rectificatif 2023	Exécuté au 09/10/23	Solde provisionné ou à engager d'ici fin 2023, incluant le surplus CVEC
SPORT	Masse salariale	74 833	26 983	reversements asso, récurrent, soirée oct. Rose (47090)
VIE ETUDIANTE	CSIE	100 088	14 795	CSIE octobre (8700)
	Financement assos conventionnées, subventions et compléments (GALA, RAID, IAESTE, BIE etc.)		46 803	compléments subv. (39800)
	Formations associations et élus		1 686	
	Aménagement et fonct. Espaces (achats matériels, subv. Sécurité, maintenance, impressions)		14 743	compléments sécurité (7700)
	Cotisation EVE		-	Cotisation (25000)
AIDES SOCIALES	Aides Exceptionnelles d'Etude et bons alimentaires	89 799	59 000	Bons alimentaires, ordi (20000)
ARBITRAGE AU FIL DE L'EAU	Barnums MINP, Projet Feel@home	14 967	6 378	Précarité menstruelle, Vidéo Engage, Skillshuncks (11400)

## Projection budgétaire 2024 - CVEC 2023/2024

La projection budgétaire de la CVEC 2023/2024 votée au CEVU du 25 mai 2023 et au CA du 15 juin 2023 a été revue en raison de la hausse constatée en 2023 du montant perçu (70 €/étudiant) (estimation passée de 60 à 65 € par étudiant).

**Tableau 4. Budget 2024 modifié – CVEC 2023/2024**

<b>CVEC 2023/2024</b>	
Nombre d'étudiants <b>grenoblois</b> assujettis à la CVEC	6800
Nombre d'étudiants <b>valentinois</b> assujettis à la CVEC	600
<b>Total étudiants</b>	<b>7400</b>
<b>Montant estimatif de la CVEC par étudiant</b>	<b>65</b>
<b>Montant CVEC Grenoble INP</b>	<b>481 000</b>
Reversements (31,4%)	161 673
UGA	151 034
ADUDA	10 639
Disponible après reversements	319 327
Sport (25%)	79 832
Vie étudiante (40%)	127 731
Aides sociales (30%)	95 798
Actions au fil de l'eau (5%)	15 966

## Propositions d'actions 2024

- Formation et accompagnement des associations
  - Poursuite de l'effort de formation vis-à-vis des associations (écoles et établissement)
  - Actions de sensibilisation et de lutte contre les VSS, harcèlements, stéréotypes de genre
  - Financement sécurité des événements et distribution kits prévention
- Prévention et lutte contre les VSS et les stéréotypes de genre (pour TOUS les étudiants)
  - *Objectif* : venir en soutien des initiatives portées par les écoles
  - Mise à disposition des écoles d'un module de sensibilisation VSS et stéréotypes de genre (Skillchunks) – prise en charge CVEC à 60 % (budget de 4800 euros/an)
- Soutien des étudiants en précarité (aides et bons alimentaires)

- Précarité menstruelle et dépannage
  - Soutien des initiatives portées par les associations école - Prise en charge à hauteur de 40% (CVEC) – budget annuel soclé à 5000 euros
  
- Accompagnement étudiant par des psychologues – *action en cours de lancement*
  - Possibilité d’accompagner un étudiant à hauteur de 6 séances prises en charge par l’établissement (CVEC) – budget annuel soclé à 6000 euros (20 étudiants). Le budget pourra être révisé si le besoin apparaît plus important que celui initialement envisagé.